

15 SEPTEMBRE



# JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

Votre Parlement : il travaille pour vous, il est responsable devant vous





## **Votre parlement :** il travaille pour vous, il est responsable devant vous

Le Parlement est en règle générale considéré comme l'institution la plus représentative de la démocratie ; c'est celle qui relie le gouvernement au peuple, qui représente les intérêts du peuple et en garantit les droits. Son autorité dépend de la confiance qu'il inspire au peuple et du fait qu'il lui rend des comptes. Pour être efficace, un parlement doit être accessible et bien compris afin que le public soit régulièrement et activement impliqué dans son travail.

« Responsabilité politique : renforcement des liens entre parlements et citoyens » est le thème qui a été choisi par l'UIP pour l'édition 2010 de la Journée internationale de la démocratie. La présente brochure s'articule autour de six thèmes principaux relatifs à la manière dont les parlements travaillent et à leurs relations avec les personnes qu'ils représentent. Elle envisage de quelle manière les parlements peuvent faire participer de manière plus efficace les citoyens, être mieux compris, favoriser une égale représentation et s'assurer qu'ils sont responsables devant le peuple.

# 1

## Le rôle propre au Parlement : Servir et représenter le peuple

Tous les parlements n'ont pas le même rôle mais ils remplissent tous certaines fonctions essentielles. Ils disposent d'une légitimité sans égale, issue du mandat qui leur a été conféré, le plus souvent par leur élection par le peuple. Cette légitimité investit le Parlement de certains pouvoirs dont d'autres organes sont dépourvus ainsi que du droit d'accomplir certaines fonctions spécifiques : discuter, examiner minutieusement et amender la loi, l'impôt et la dépense publique.

Le Parlement représente les intérêts du peuple et demande au gouvernement de rendre compte de ses actes en son nom, en :

- Examinant et critiquant le travail du gouvernement
- Veillant à ce que les deniers publics soient dépensés à bon escient et à ce que les services publics fonctionnent bien
- Se faisant l'écho des préoccupations du public et en débattant des questions d'actualité
- Aidant les citoyens en difficulté
- Protégeant les droits et libertés



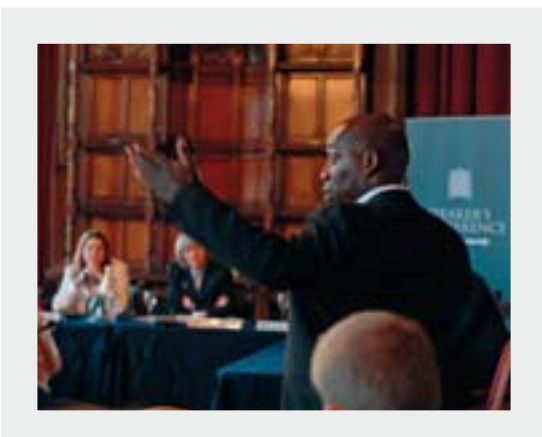
AFPPhoto/Pierre Verdy

Le travail du Parlement a une incidence sur la société dans son ensemble ; ses décisions et ses actes se répercutent sur chaque citoyen, entreprise, organisation ou école. Le travail des parlementaires revêt des formes différentes. Parfois, ils posent des questions ou débattent en plénière. D'autres fois leur travail, mené en commission, est moins visible. Résoudre les problèmes d'un électeur ou mettre en avant leur circonscription constitue également un aspect important de ce travail.

Le Parlement représente les intérêts du peuple et demande au gouvernement de rendre compte de ses actes en son nom.

Les parlements jouent en outre un rôle essentiel dans la protection et la promotion de la démocratie et dans l'amélioration du bien-être social. Les parlementaires doivent gérer les demandes de ressources et les intérêts concurrents de l'ensemble de la société. L'intérêt public doit sous-tendre toute l'activité parlementaire, afin que le Parlement travaille au service de la population qu'il représente<sup>1</sup>.

L'intérêt public doit sous-tendre toute l'activité parlementaire.



# 2

## S'assurer que le public est pleinement informé et qu'il comprend son parlement

Information et connaissance sont des ingrédients essentiels d'une bonne démocratie. Les parlements doivent être aussi ouverts et transparents que possible sur ce qu'ils font et sur leur manière de procéder. Il faut consentir des efforts pour communiquer efficacement avec le public.

- L'ordre du jour, les activités, les commissions, la législation, les débats, les questions et les rapports.
- Le nom des membres, leur circonscription, parti politique et coordonnées.
- Les règles et procédures, les présidents de séance et les principaux responsables ainsi que les procédures d'élection.
- Des liens vers les services gouvernementaux, les organisations internationales ainsi que des contacts utiles.

**“Il est très important que les informations concernant le Parlement soient accessibles et faciles à comprendre.”**

Beaucoup de gens savent peu de choses sur le Parlement ou la politique, ou s'y intéressent peu. Il est très important que les informations concernant le Parlement soient accessibles et faciles à comprendre. Si le public connaît et comprend le Parlement et la politique, il sera davantage enclin à participer au système démocratique et à y jouer un rôle<sup>2</sup>. On doit pouvoir avoir accès facilement à des comptes rendus exhaustifs de ce qui se passe au Parlement, rédigés dans une langue claire, comprenant notamment :

Il est possible d'avoir accès facilement et de manière exhaustive aux travaux de la plupart des parlements via leur site internet. Par exemple, on trouve sur le site internet du Congrès national du Chili des informations très détaillées sur les membres du Congrès, les travaux et les comptes rendus de ses deux chambres. Des outils audiovisuels y montrent le travail parlementaire, et le site internet de la bibliothèque parlementaire

On trouve sur le site internet du Congrès national du Chili des informations très détaillées sur les membres du Congrès, les travaux et les comptes rendus de ses deux chambres.



donne accès à des documents d'information sur les questions touchant le Parlement<sup>3</sup>.

### Travailler avec les médias

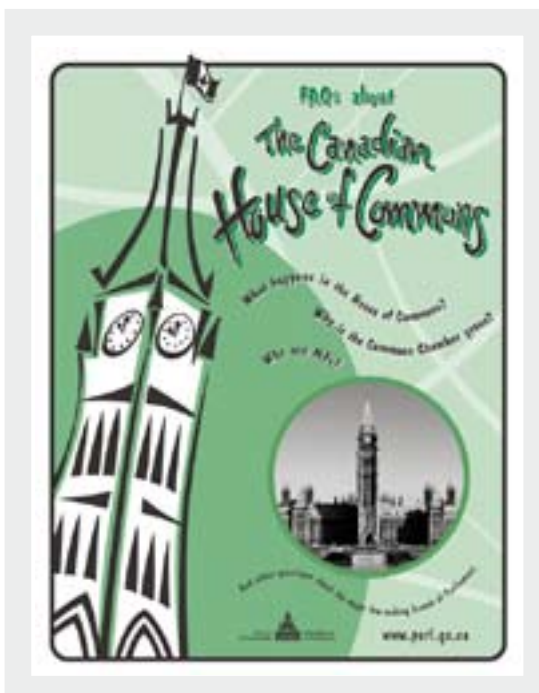
La télévision, la radio et les journaux sont les principales sources d'information du public sur le Parlement. De nombreux parlements sont désormais dotés de leur propre chaîne de télévision, qui diffuse des informations exhaustives. Les parlements doivent travailler avec les médias pour faire connaître leur travail et adopter une stratégie de communication active afin d'obtenir la meilleure couverture et de présenter une information accessible aux journalistes tout comme aux citoyens. On a recours à toute une série de mesures pour améliorer la couverture : encourager les médias à assister aux réunions des commissions et aux débats; réexaminer la réglementation sur l'accès des médias au Parlement ; publier régulièrement des communiqués de presse accessibles sur les travaux du Parlement ; annoncer les débats et rapports importants à venir ; promouvoir les chaînes de télévision et les programmes de radio parlementaires et nommer des conseillers pour les relations avec les médias.

### Éducation civique

L'éducation civique ou éducation à la citoyenneté peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration des connaissances sur la politique. Au Canada, il existe un programme d'éducation complet sur le Parlement qui dispose de moyens (kits d'activités, vidéos, kits pour les enseignants et publications) adaptés à certaines tranches d'âge. Certains de ces documents présentent la journée type d'un parlementaire et encouragent les élèves à élaborer leurs propres scripts et projets. Il existe également un Centre de formation des enseignants sur la démocratie parlementaire au Canada, qui permet à des enseignants sélectionnés de suivre des formations au Parlement<sup>4</sup>.



De nombreux parlements sont désormais dotés de leur propre chaîne de télévision, qui diffuse des informations exhaustives.



Au Canada, il existe un programme d'éducation complet sur le Parlement qui dispose de moyens adaptés à certaines tranches d'âge.

# 3

## Abolir les obstacles : rendre les parlements ouverts et accessibles

6

© Parliamentary copyright, Royaume-Uni



Le public doit pouvoir visiter le Parlement et en suivre les travaux.

Le public doit pouvoir se mettre facilement en contact avec le Parlement. Ce dernier ne doit pas sembler compliqué, élitiste ou hors de portée des gens ordinaires.

- Les électeurs doivent pouvoir contacter leurs élus par courrier, téléphone, courrier électronique ou à travers un site internet. Par exemple, on trouve sur le site internet du Parlement turc les adresses électroniques de ses membres<sup>5</sup>.
- On doit pouvoir disposer des informations et des documents dans les langues pertinentes, présentés de manière claire et formulés dans une langue simple. On doit régulièrement passer en revue ces documents pour s'assurer qu'ils sont accessibles et faciles à comprendre.
- Le public doit pouvoir visiter le Parlement et en suivre les travaux (sans perdre de vue les impératifs en matière de sécurité du Parlement et de ses membres).
- Les parlements doivent prévoir des procédures permettant aux citoyens de faire connaître leurs préoccupations, notamment en matière de législation et d'enquêtes des commissions, et sur la manière de répondre aux consultations.

- Les parlements doivent recueillir des avis et des données, en élaborant un registre de membres de la société civile, d'experts et d'instances avec lesquels ils ne collaborent pas nécessairement étroitement en temps habituel.
- Ils doivent mener les enquêtes ou auditions parlementaires hors du Parlement, dans différents lieux répartis dans le pays.

Le Parlement sud-africain publie des directives claires sur les forums pour la participation du peuple, dans les termes suivants : « puisque l'une des principales fonctions d'un parlement est d'encourager et de faciliter votre participation, celle du peuple, à notre travail, nous avons imaginé de nombreuses façons qui vous permettent de vous impliquer plus facilement. Quel que soit le niveau de participation qui vous convient, vous êtes les bienvenus au Parlement du peuple »<sup>6</sup>. Cette note d'orientation indique clairement comment présenter des demandes et des pétitions et organiser des forums. L'Assemblée nationale hongroise dispose d'un Bureau civil, en contact avec la société civile, qui sonde l'opinion publique sur le fonctionnement du Parlement<sup>7</sup>.

### Utiliser les technologies

Internet, le courrier électronique et les téléphones portables ont transformé la façon dont le Parlement et la population peuvent communiquer entre eux, obtenir des informations et présenter des opinions et des données.

- Les blogs permettent aux parlementaires de donner leur avis sur internet et au grand public de répondre. Twitter donne aux parlementaires la possibilité d'envoyer régulièrement des mises à jour à leurs électeurs. Le Parlement philippin dispose de son propre site Facebook pour dialoguer avec la population<sup>8</sup>.



- L'Assemblée nationale du Suriname propose un formulaire sur son site internet, que les citoyens peuvent remplir et envoyer pour signaler leurs problèmes et préoccupations<sup>9</sup>.

Le site internet Africa i-Parliaments a été créé pour renforcer le rôle des parlements africains dans la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance par le biais de la gestion des connaissances et de l'information. On y trouve des informations sur la rédaction de documents, des guides sur la législation et l'élaboration de comptes rendus, la conception de mécanismes parlementaires mixtes et les manières de promouvoir la participation du public<sup>10</sup>.

### Pétitions

On peut avoir recours à des pétitions publiques (sur papier ou en ligne) pour alerter le Parlement sur les préoccupations de la population ou inscrire des questions à son ordre du jour. Le Parlement écossais est doté d'une commission des pétitions publiques qui évalue les mérites de chaque pétition avant de décider de mener une enquête sur le sujet ou de demander au gouvernement d'agir ou de répondre<sup>11</sup>.

On trouve sur le site internet du Parlement turc les adresses électroniques de ses membres.



### Utiliser les initiatives des citoyens et les référendums

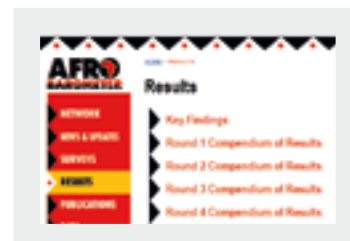
Certains parlements s'appuient sur toute une gamme d'initiatives et de référendums des citoyens, qui peuvent être contraignants ou consultatifs. Ils permettent à la population d'influencer ou de déterminer le programme parlementaire ou de demander un vote. Au Parlement du Costa Rica, un Bureau des initiatives populaires permet aux citoyens de faire des suggestions sur des initiatives et des lois<sup>12</sup>.

### Demander son avis à la population et évaluer les stratégies

Commander une enquête est une manière de savoir ce que la population demande à son Parlement. Certains instituts régionaux de sondage d'opinion, comme Afrobarometer et Latinobarometer<sup>13</sup>, évaluent la perception de la démocratie et de la participation. Il faudra revoir les procédures utilisées pour impliquer la population afin de vérifier si elles fonctionnent de manière efficace, et les actualiser pour garantir l'application de bonnes pratiques.



Le Parlement philippin dispose de son propre site Facebook pour dialoguer avec la population.



Certains instituts régionaux de sondage d'opinion évaluent la perception de la démocratie et de la participation.

# 4

## Exactement comme nous : le Parlement comme reflet du peuple

8

© UNPhoto/Martine Perret.



Elections législatives  
au Burundi.

Une société est composée de personnes très différentes (sexe, origine ethnique, statut économique et social, langue et religion, entre autres). Le Parlement doit viser à être aussi divers et représentatif que la société.

- Les pratiques et procédures du Parlement doivent être fondées sur un engagement de non discrimination et d'égalité des chances.
- Il faut réfléchir à des questions spécifiques comme les services linguistiques, les pratiques de travail et les horaires pour permettre l'accès à tous les groupes.
- Il faut mesurer la représentation des différents groupes au Parlement et étudier des procédures de sélection des candidats afin de garantir la représentation de groupes sous-représentés, le cas échéant.

### Egalité des sexes

On observe toujours un déséquilibre flagrant entre hommes et femmes dans tous les parlements, les femmes ne représentant que 19 pour

cent environ des parlementaires<sup>14</sup>. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations unies dispose dans son article 4.1 que "L'adoption par les Etats parties de mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un acte de discrimination"<sup>15</sup>. Les parlements ont recours à différentes méthodes pour accroître la représentation des femmes. L'utilisation de quotas est la politique qui s'avère la plus efficace ; elle est utilisée sous différentes formes dans la moitié des pays environ<sup>16</sup>.

Pour respecter les quotas imposés par la loi sur l'égalité des sexes, il faut que les listes de candidats comprennent un certain nombre de femmes, ce qui est le cas dans de nombreux pays, notamment l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, où des quotas ont été adoptés conformément à des dispositions constitutionnelles<sup>17</sup>. Des quotas peuvent également être prescrits par une loi électorale ou une loi sur les partis politiques.



- Les partis politiques peuvent imposer de leur propre initiative des quotas pour leurs listes de candidats. Cette formule est utilisée en Norvège, en Suède et par l'ANC en Afrique du Sud<sup>18</sup>.
- Le droit britannique a été modifié pour permettre aux partis politiques d'élaborer des listes restreintes composées uniquement de candidates aux élections<sup>19</sup>.
- Il existe un autre mécanisme, moins utilisé que les quotas, qui permet à un parlement de réserver un certain nombre de sièges à des femmes.

### Parlement pour tous

Il faut admettre que les parlementaires peuvent représenter efficacement des personnes qui ne leur ressemblent pas en tous points. Cependant, il faut bien comprendre que le Parlement est plus fort lorsque la population estime que les personnes qui représentent leurs intérêts leur ressemblent.

De nombreux parlements ont mis en place des procédures pour garantir une représentation plus équilibrée. Le Parlement slovène réserve un siège aux représentants italien et hongrois respectivement<sup>20</sup>. En Nouvelle-Zélande, une partie des sièges parlementaires sont réservés à des personnes qui choisissent de s'inscrire sur une liste électorale maorie distincte<sup>21</sup>.

Il peut y avoir des avis contradictoires sur les avantages de ces méthodes. Même si elles peuvent accroître la représentation de certains groupes, des préoccupations ont été soulevées quant au fait que les procédures spéciales pouvaient donner naissance à des parlementaires ayant une légitimité différente, séparer les communautés les unes des autres ou provoquer

des divisions au sein de la société. Il est donc essentiel pour un parlement d'adopter le système qui convient à la société, ainsi qu'à toutes ses composantes, après avoir procédé à la consultation la plus large possible et avoir obtenu le consensus le plus large.

### Favoriser l'harmonie dans la société

Des personnes différentes apportent au Parlement des expériences différentes. S'il existe au sein d'une société des demandes et besoins concurrents, en particulier lorsqu'il y a eu précédemment une division ou un conflit, un parlement pleinement représentatif est capable de formuler et de concilier ces intérêts, investi d'une légitimité dont aucun autre organe ne peut se prévaloir.

Copyright aae440/Creative Commons



En Nouvelle-Zélande, une partie des sièges parlementaires sont réservés à des personnes qui choisissent de s'inscrire sur une liste électorale maorie distincte.

AFP Photo/Hrvoje Polin



Le Parlement slovène réserve un siège aux représentants italien et hongrois respectivement.

# 5

## Ecouter les préoccupations de la population, s'en faire l'écho et y répondre

10

Le Parlement est la voix du peuple et permet l'existence d'un dialogue entre gouvernants et gouvernés. Ses membres ont le droit de soulever des problèmes au nom du peuple qu'ils représentent. De nombreux parlements confèrent l'immunité à leurs membres, qui peuvent ainsi s'exprimer librement sur tous les sujets qu'ils souhaitent.

- Grâce aux débats et aux questions parlementaires, députés et sénateurs peuvent demander des explications sur l'action et la politique du gouvernement.
- Les parlementaires qui réprouvent l'action du gouvernement peuvent le critiquer, souligner les injustices et réclamer des changements.
- Les discours prononcés ou les questions formulées au Parlement peuvent alerter la population et les médias sur des questions méritant davantage d'attention. Les parlements peuvent être l'instance au sein de laquelle une société pourra s'unir en période de crise ou d'urgence nationale.

- Des mécanismes doivent être prévus pour poser des questions, lancer des débats, présenter des motions ou même proposer des lois. La Chambre des représentants australienne a créé une chambre parallèle, dénommée Grande Commission, pour accroître le temps disponible pour débattre des lois, rapports de commissions et documents présentés à la Chambre<sup>22</sup>.

### Aider les personnes et promouvoir leur circonscription

Dans de nombreux parlements, les parlementaires aident les citoyens à résoudre leurs problèmes et demandent des explications ou obtiennent réparation auprès du gouvernement en leur nom. Les parlementaires agissent également au nom de leur circonscription, où ils relaient les campagnes et défendent certaines questions. Les parlementaires ont généralement un bureau dans leur localité pour rencontrer les électeurs et mener leur travail de sensibilisation.

Grâce aux débats et aux questions parlementaires, députés et sénateurs peuvent demander des explications sur l'action et la politique du gouvernement.

AFP Photo/Olivier Laban-Mattel



Wikipedia

La Chambre des représentants australienne a créé une chambre parallèle, dénommée Grande Commission, pour accroître le temps disponible pour débattre des lois, rapports de commissions et documents présentés à la Chambre.



Dans de nombreux parlements, les parlementaires aident les citoyens à résoudre leurs problèmes et demandent des explications ou obtiennent réparation auprès du gouvernement en leur nom.

### Le Médiateur

De nombreux parlements ont un médiateur (« ombudsman »), une personnalité indépendante qui peut être saisi de plaintes sur l'action et les services gouvernementaux. Par exemple, le Parlement pakistanais dispose du Wafaqi Mohtasib (Bureau du Médiateur), doté de son propre site internet interactif et facile à utiliser, qui se présente comme une manière de « garantir une prompt réparation de vos griefs et de protéger vos droits ». On trouve sur le site internet des informations complètes, des directives et des formulaires afin de déposer des plaintes<sup>23</sup>.

Les parlementaires, et parfois les commissions, entretiennent des liens étroits avec le Médiateur. En Namibie, le Médiateur fait rapport à une Commission permanente du Parlement qui examine



En Namibie, le Médiateur fait rapport à une Commission permanente du Parlement.



Le Parlement pakistanais dispose du Wafaqi Mohtasib (Bureau du Médiateur), doté de son propre site internet interactif et facile à utiliser.

les rapports présentés à l'Assemblée nationale au titre de la loi sur le Médiateur (« Ombudsman Act »), vérifie que les ministères et les organismes publics donnent bien suite à la demande et collaborent avec le Médiateur et que, de son côté, le Bureau du Médiateur s'acquitte efficacement de son travail<sup>24</sup>.

D'autres instances parlementaires, comme les commissions des droits de l'homme, peuvent garantir que les droits de l'homme individuels sont protégés et que les plaintes peuvent être formulées sans risque. Au Brésil, la Commission parlementaire des droits de l'homme est chargée d'enquêter sur les plaintes pour violations des droits de l'homme et elle travaille avec les médias et la société civile pour faire connaître les violations commises localement<sup>25</sup>.

# 6

## Confiance et transparence : au cœur d'une relation efficace

Il est essentiel pour la réputation d'un parlement et la santé d'un système démocratique dans son ensemble que ses membres soient comptables de leur action.

- Des élections législatives démocratiques et régulières sont essentielles. La capacité de la population à décider de ne pas réélire un parlementaire ou le parti dont il est membre, ou le gouvernement auquel il appartient, est essentielle au processus démocratique.
- Diffuser des informations complètes à tous est une condition indispensable à l'obligation de rendre compte. Le travail des parlementaires doit pouvoir être contrôlé. De nombreux parlements publient des rapports annuels sur leur activité, leurs résultats et leurs dépenses, comme le Parlement finlandais<sup>26</sup>.
- Plusieurs pays se sont dotés d'une législation sur la liberté de l'information afin de donner aux citoyens, à la société civile et aux médias le droit de demander des informations et des documents au Gouvernement tout comme au Parlement. Par exemple, le Parlement de Trinité-et-Tobago a adopté la loi sur la liberté de

l'information (« Freedom of Information Act ») en 1999. Cette dernière dispose que le Parlement et les commissions de chaque chambre sont régis par ses dispositions, qui visent expressément à appuyer les grands principes de la gouvernance que sont transparence, responsabilité, égalité d'accès, émancipation et participation accrue<sup>27</sup>. Une législation sur la liberté de l'information peut également encourager les parlements à développer une culture d'ouverture à la population.

- Une des facettes de l'obligation de rendre compte est que le gouvernement doit être responsable devant le Parlement et, partant, devant le peuple.

### Honorer l'obligation de rendre compte

Les parlementaires doivent absolument se conformer à des normes élevées d'honnêteté, de probité et d'intégrité. Des mécanismes de réglementation et de contrôle peuvent jouer un rôle essentiel. Parmi les principaux éléments de promotion de la probité et de l'intégrité de la fonction figurent notamment :

- Des critères de conduite, d'intégrité et de probité assortis de sanctions adéquates.
- L'existence d'un registre le patrimoine et de règles sur les conflits d'intérêts.
- La transparence sur le financement des partis et les dépenses d'élection, des règles sur les dépenses parlementaires et le recrutement de personnel.

De nombreux parlements publient des rapports annuels sur leur activité, leurs résultats et leurs dépenses, comme le Parlement finlandais.



Le Parlement sud-africain élabore un Code de conduite détaillé fondé sur certains principes et critères minimum de comportement, directives sur les tâches inhérentes à la fonction,

manière dont les parlementaires doivent rendre des comptes, manière dont les intérêts personnels peuvent être portés à la connaissance du public et procédures de plaintes et de sanctions<sup>28</sup>. De nombreux parlements ont des commissions chargées de contrôler les règles et la conduite. En Inde par exemple, le Lok Sabha dispose de toute une gamme de commissions, y compris une commission sur l'absence des membres aux séances de la Chambre, une Commission sur les fonctions assorties de rémunérations et une Commission sur les immunités<sup>29</sup>. Au Royaume-Uni, le Commissaire parlementaire indépendant sur les Normes contrôle le registre du patrimoine des parlementaires et enquête sur les plaintes contre des parlementaires qui auraient enfreint le Code de conduite<sup>30</sup>.

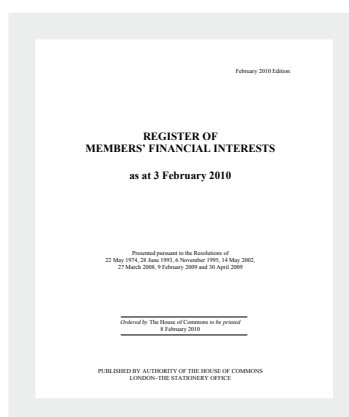
Certains parlements s'autorégulent. D'autres sont régis par un système officiel assorti de sanctions. Le développement d'une culture d'ouverture, d'honnêteté et d'intégrité limite dès le départ l'apparition de problèmes pouvant mener au discrédit.

### Responsabilité externe

Les organismes externes et la société civile peuvent jouer un rôle essentiel en diffusant des informations sur le travail du Parlement et en renforçant l'obligation de rendre compte. Le Bundestag allemand et deux parlements de Länder sont couverts par [abgeordnetenwatch.de](http://abgeordnetenwatch.de), portail Internet allemand qui permet aux citoyens de poser publiquement des questions à leur élu au Parlement. Il favorise la responsabilité grâce à la transparence sur le vote des parlementaires et leurs revenus annexes<sup>31</sup>.

### Dispositions en matière de révocation

Certains parlements ont le pouvoir de révoquer leurs membres avant la fin de leur mandat. En Ouganda, l'Article 84 de la Constitution dispose



que les parlementaires peuvent être révoqués de leurs fonctions aux motifs suivants : incapacité physique ou mentale, mauvaise conduite ou comportement susceptible de susciter la réprobation ou de jeter le déshonneur sur la fonction, et abandon continu de l'électorat sans motif raisonnable. Une pétition signée par au moins deux tiers des votants inscrits de la circonscription est nécessaire pour déclencher ce mécanisme, qui est soumis à certaines conditions<sup>32</sup>. Dans la province canadienne de Colombie britannique, la loi Révocation et initiative (« Recall and Initiative Act ») permet aux électeurs inscrits de présenter des pétitions visant à démettre de ses fonctions un membre de l'Assemblée législative<sup>33</sup>.

Au Royaume-Uni, le Commissaire parlementaire indépendant sur les Normes contrôle le registre du patrimoine des parlementaires et enquête sur les plaintes contre des parlementaires qui auraient enfreint le Code de conduite.



Le Bundestag allemand et deux parlements de Länder sont couverts par [abgeordnetenwatch.de](http://abgeordnetenwatch.de), portail Internet allemand qui permet aux citoyens de poser publiquement des questions à leur élu au Parlement.

# Résumé des Recommandations

Afin d'encourager la participation du public et d'améliorer leur accessibilité et leur transparence, les parlements doivent :

- Garantir un accès facile et exhaustif aux comptes rendus de débats, questions et travaux des commissions, ainsi qu'à des informations sur les parlementaires et d'autres éléments, notamment les fonctions et les règles, qui doivent être formulés dans une langue simple, sur support papier et sur internet.
- Passer en revue la langue et les procédures parlementaires pour les rendre accessibles et faciles à comprendre pour le grand public.
- Faire connaître leur travail en utilisant la télévision, la radio, la presse écrite, les médias numériques et internet en encourageant les médias à assister aux séances des commissions et à suivre les débats, en réexaminant l'accès des médias au Parlement, en publiant régulièrement des communiqués de presse sur les travaux du Parlement, en faisant la promotion des chaînes de télévision et des programmes radio parlementaires et en utilisant les sites internet et les forums sociaux.
- Faire participer les jeunes, les écoles et les universités en élaborant des programmes et des documents d'éducation civique.
- Mettre en place des procédures permettant au public et à la société civile de faire connaître leurs préoccupations au Parlement et aller au devant des groupes qui ne sont pas nécessairement associés étroitement au travail parlementaire. On peut avoir recours aux méthodes suivantes : élaboration d'un registre de la société civile, des experts et des organes à solliciter pour obtenir des données ; mise en place de systèmes de pétition et de méthodes auxquels la population pourra avoir recours pour influencer le programme parlementaire, et organisation d'auditions parlementaires dans différentes parties du pays. Il faut aussi effectuer des recherches, des sondages et organiser des réunions pour savoir ce que la population attend de son parlement et si ce dernier répond à ses attentes.
- S'assurer que chaque parlementaire a suffisamment de possibilités de soulever des questions qui préoccupent la population, par le biais de questions, débats et travaux au sein des commissions et s'assurer de la capacité des parlementaires à agir au nom de citoyens individuels.
- S'efforcer d'être aussi varié et représentatif que les électeurs en adoptant des procédures comme les quotas pour rectifier des déséquilibres tels que les inégalités entre les sexes, ainsi que des mécanismes permettant de représenter effectivement tous les groupes composant la société.
- Instaurer des procédures réglementaires pour contrôler les résultats, la conduite et l'intégrité des parlementaires, en prévoyant des sanctions en cas de violation des règles, notamment en élaborant des codes de conduite et de probité, un registre du patrimoine des élus et en instaurant des commissaires ou commissions indépendantes chargés de vérifier les normes. Il faut revoir et actualiser aussi souvent que nécessaire les mécanismes de réglementation et les sanctions.

# Références

- 1 Cf. *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : Guide des bonnes pratiques*, Union interparlementaire (2006) pour des descriptions et des exemples de parlements accessibles, transparents, proches de la population et responsables.
- 2 Audit of Political Engagement 7, (2010), Hansard Society, London: [www.hansardsociety.org.uk](http://www.hansardsociety.org.uk)
- 3 [www.congreso.cl](http://www.congreso.cl) (Chili)
- 4 [www.parl.gc.ca/common/AboutParl\\_Education.asp?Language=E\(Canada\)](http://www.parl.gc.ca/common/AboutParl_Education.asp?Language=E(Canada))
- 5 [www.tbmm.gov.tr](http://www.tbmm.gov.tr) (Turquie)
- 6 [www.parliament.gov.za/live/index.php](http://www.parliament.gov.za/live/index.php) (Afrique du Sud)
- 7 [www.parlament.hu/parl\\_en.htm](http://www.parlament.hu/parl_en.htm) (Hongrie)
- 8 [www.congress.gov.ph/index.php](http://www.congress.gov.ph/index.php) (Philippines)
- 9 [www.dna.sr/Contact](http://www.dna.sr/Contact) (Suriname)
- 10 Africa i-Parliaments, [www.parliaments.info](http://www.parliaments.info)
- 11 [www.scottish.parliament.uk/s3/committees/petitions/index.htm](http://www.scottish.parliament.uk/s3/committees/petitions/index.htm) (Écosse)
- 12 [www.asamblea.go.cr/Iniciativa\\_Popular/default.aspx](http://www.asamblea.go.cr/Iniciativa_Popular/default.aspx) (Costa Rica)
- 13 [www.afrobarometer.org/](http://www.afrobarometer.org/); [www.latinobarometro.org](http://www.latinobarometro.org)
- 14 [www.ipu.org/wmn-f/world.htm](http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm)
- 15 [www.un.org/womenwatch/daw/cedaw](http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw)
- 16 Pour en savoir plus sur le type de quotas utilisés pour encourager la représentation parlementaire des femmes, voir: [www.quotaproject.org/aboutQuotas.cfm](http://www.quotaproject.org/aboutQuotas.cfm)
- 17 [www.parliament.go.ug](http://www.parliament.go.ug) (Ouganda) et ACE Electoral Knowledge Network: [www.aceproject.org](http://www.aceproject.org)
- 18 [www.quotaproject.org/aboutQuotas.cfm](http://www.quotaproject.org/aboutQuotas.cfm)
- 19 Sex Discrimination Act du Royaume-Uni (pour les candidats aux élections) de 2002 et Equality Act de 2010
- 20 [www.dz-rs.si/index.php?id=244](http://www.dz-rs.si/index.php?id=244) (Slovénie)
- 21 [www.parliament.nz/en-NZ/MPP](http://www.parliament.nz/en-NZ/MPP) (Nouvelle Zélande)
- 22 [www.aph.gov.au/house/info/general/index.htm](http://www.aph.gov.au/house/info/general/index.htm) (Australie)
- 23 [www.mohtasib.gov.pk](http://www.mohtasib.gov.pk) (Pakistan)
- 24 [www.parliament.gov.na/national\\_council/national\\_council.php](http://www.parliament.gov.na/national_council/national_council.php) (Namibie)
- 25 Cf. *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : Guide des bonnes pratiques*, Union interparlementaire (2006), page 78, et *Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : rôle des instances parlementaires des droits de l'homme*, Union interparlementaire (2004), [www.ipu.org/splz-f/hr04.htm](http://www.ipu.org/splz-f/hr04.htm)
- 26 [www.eduskunta.fi/Resource.phx/parliament/reports.htx](http://www.eduskunta.fi/Resource.phx/parliament/reports.htx) (Finlande)
- 27 [www.foia.gov.tt/about/introduction.asp](http://www.foia.gov.tt/about/introduction.asp) (Trinité-et-Tobago)
- 28 [www.parliament.gov.za/live/content.php?Category\\_ID=83](http://www.parliament.gov.za/live/content.php?Category_ID=83) (Afrique du sud)
- 29 [www.loksabha.nic.in](http://www.loksabha.nic.in) (Inde)
- 30 [www.parliament.uk/mps-lords-and-offices/standards-and-interests](http://www.parliament.uk/mps-lords-and-offices/standards-and-interests) (Royaume Uni)
- 31 [www.abgeordnetenwatch.de](http://www.abgeordnetenwatch.de)
- 32 [www.parliament.go.ug/images/abridged\\_constitution\\_2006.pdf](http://www.parliament.go.ug/images/abridged_constitution_2006.pdf) (Ouganda)
- 33 [www.elections.bc.ca/index.php/referenda-recall-initiative](http://www.elections.bc.ca/index.php/referenda-recall-initiative) (Colombie britannique)



AFP Photo/Yasser Al-Zayyat



### **Union interparlementaire**

Maison des Parlements  
5 chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50  
Fax : +41 22 919 41 60  
E-mail : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### **Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies**

220 East 42nd Street - Suite 3002  
New York, N.Y. 10017  
États-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 212 557 58 80  
Fax : +1 212 557 39 54  
E-mail : [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

ISBN 978-92-9142-458-0



9 789291 424580 >

**Texte** : Global Partners

**Maquette** : Julian Knott et Rick Jones, Studio Exile

**Copyright** : Union interparlementaire, 2010